



43.10

Jardins Adopté sous les réserves contenues § 4<sup>e</sup> de nos délibérations  
 dans notre arrêté de ce jour  
 Le 11 mars 1875  
 Le Collège des Bourgmestres & Echevins  
 Le Secrétaire communal  
 M. *[Signature]*

A

B